

UNIVERSITÉ SAINT THOMAS D'AQUIN
Autorisation d'ouverture par Arrêté n°2004/141
/MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004
06 BP 10212 Ouagadougou 06
Tél. : (226) 25-40-77-88/99
E-mail : rectorat@usta.bf



RECTORAT

Sâaba, le 2 août 2023

Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA
1^{er} tour
(préinscriptions payées avant le 30 juillet 2023)

Établissement sollicité : **Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG)**

Date limite de confirmation par le paiement : vendredi 18 août 2023

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du premier tour d'examen des candidatures les demandes ci-dessous d'inscription en première année de licence à la **Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG)**, au titre de l'année 2023-2024 (classement par ordre alphabétique) :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
1	Compaore Somsegda Bithya Marlyse	F	Burkinabè
2	DEMBELE Irfan Kessa Erwin	M	Burkinabè
3	DIASSO Themeizien Said Kamaal Cristhophe	M	Burkinabè
4	Guiré Abdul Bachir Maël Jérémy	M	Burkinabè
5	KABORE Tegwendé Anaïs Lexane	F	Burkinabè
6	Kabore Wendyam Chris Ariel	M	Burkinabè
7	KONE Gnamaky Ibrahim Yassine	M	Burkinabè
8	MILLOGO Kié Dioné Stella	F	Burkinabè
9	SAVADOGO Mounira Faisah	F	Burkinabè
10	SAWADOGO Nomwendé Ludovic Aymane	M	Burkinabè
11	SEBGO Farida	F	Burkinabè
12	Somda Santchanfounouon Bénédicte	F	Burkinabè
13	SORGHO Humberta Doria Aubine	F	Burkinabè

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
14	SOULAMA Tiéro Lynn Karen	F	Burkinabè
15	TAPSOBA Ezéchiél Christophe	M	Burkinabè
16	TINDE Orokia	F	Burkinabè
17	TRAORE Mongi Assane Pascal Dieudonné	M	Burkinabè
18	Zerbo Olivia chimère cheryle soumou	F	Burkinabè
19	ZOUNGRANA Pingdwendé Eldine Melina	F	Burkinabè

Arrêté la présente liste à dix-neuf (19) noms.

Les candidats ont jusqu'au vendredi 18 août 2023 pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur dossier physique et en s'acquittant de la totalité des frais d'inscription et d'au moins la première tranche de la scolarité, soit :

- 265 000 FCFA pour les nationaux
- 315 000 FCFA pour les non nationaux

Passé ce délai la priorité sera accordée à d'autres candidats.

En rappel, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des affaires académiques et scolaires (DAAS) avec les numéros des comptes bancaires (BOA, Ecobank, UBA) où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est **individuelle et nominative et devra être présentée à la banque** pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à **ramener au plus tard le vendredi 18 août 2023 à la Direction de l'administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement, l'inscription sur la liste des inscrits et la délivrance d'un reçu de scolarité à présenter pour accéder aux cours.**

Le Recteur

Pr Innocent Pierre GUISSOU

Officier de l'Ordre national